



PROCES VERBAL DE SEANCE

Mercredi 29 juillet 2015 – 18H30
Maison de la Vallée de Saint Savin

Présents :

M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mme Marianne SARTHOU
MM. Antoine ALFARO – John BOGAERTS - Pierre CAPOU – Christian COUMET – Alain LARROUDE - Thierry LASSERRE – Jean-Baptiste RAMON

Absents excusés :

Mme Brigitte CAPOU
M. Pierre CAPOU
M. Xavier MACIAS – Pouvoir de vote à M. Antoine ALFARO

Secrétaire de séance : M. Christian COUMET est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Admission en non valeurs de produits irrécouvrables
2. Renégociation de la convention signée le 10/06/2002 avec Orange pour le passage de câbles souterrains nécessaires au fonctionnement des équipements techniques de l'opérateur sur la parcelle G 95 au Pont d'Espagne
3. Demande de subvention Natura 2000 pour le poste d'animateur du 1^{er} juin au 31 octobre 2015
4. Position de principe sur la mise en vente de l'établissement « Hôtel Chantilly » à Cauterets.
5. Attribution des marchés pour la remise aux normes de l'hôtellerie du Pont d'Espagne

Admission en non valeurs de produits irrécouvrables

Le Président présente la liste de présentation en non valeur de produits irrécouvrables transmise par Monsieur le Trésorier d'Argelès-Gazost.

Il s'agit de créances de la SARL A PERPETE, locataire gérant de l'hôtellerie La Fruitière en 2012 s'élevant à la somme de 19 518,46 € suite à la liquidation de la société.

Suite à la commission du travail du mercredi 22 juillet 2015, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- **de prendre acte** des créances de la SARL A PERPETE d'un montant de 19 518,46 € ;
- **d'approuver** l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de la somme ci-dessus ;
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget 2015 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Renégociation de la convention signée le 10/06/2002 avec Orange pour le passage de câbles souterrains nécessaires au fonctionnement des équipements techniques de l'opérateur sur la parcelle G 95 au Pont d'Espagne

Le Président présente le courrier de la société GRANIYOU chargée de renégocier la convention liant la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin, la SEM du Pont d'Espagne et la société ORANGE.

Les grandes lignes sont les suivantes :

- Réunir la convention avec la SEM du Pont d'Espagne et la CSVSS en une seule convention
- Proposer un nouveau loyer de 600 € annuel pour la CSVSS (au lieu de 1 770 € annuels)
- Proposer une indexation annuelle fixe de 1%
- Proposer un abonnement correspondant à 400 € annuels

Suite à la commission du travail du mercredi 22 juillet 2015, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- **de refuser** les termes de la renégociation de la convention, énoncées ci-dessus, liant la société Orange à la Commission Syndicale relative au passage de câbles souterrains nécessaires au fonctionnement des équipements techniques de l'opérateur sur la parcelle G 95 au Pont d'Espagne ;
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention Natura 2 000 pour le poste d'animateur du 1^{er} juin au 31 octobre 2015

Le Président rappelle que la Commission Syndicale assure la présidence et l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Peguere Barbat Cambalès ». Le projet d'animation à mettre en œuvre pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 octobre 2015 est présenté. Ces actions seront menées par l'animateur Natura 2000 en partenariat avec le Parc National des Pyrénées.

Le coût total de l'animation a été évalué à 10 641,41 € pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 octobre 2015.

Le Président indique que le conseil syndical est amené à délibérer afin de solliciter un financement de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée.

Suite à la commission du travail du mercredi 22 juillet 2015, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- **de solliciter** un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 octobre 2015 d'un montant de 10 641,41 €
- **d'autoriser le Président** à signer la convention d'animation ;
- **d'autoriser le Président** à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Position de principe sur la mise en vente de l'établissement « Hôtel Chantilly » à Cauterets.

Le Président indique que l'hôtel Chantilly, propriété indivise des 7 communes composant la Commission Syndicale est actuellement occupé à titre précaire par la régie des thermes de Cauterets afin d'y loger des kinésithérapeutes saisonniers. La totalité des frais de fonctionnement (chauffage, petit entretien, etc) sont assumés par la Régie intercommunale des Thermes.

La Commission Syndicale, en sa qualité de gestionnaire, a été amené à intervenir de nombreuses fois pour sécuriser les corniches du bâtiment car des blocs tombent régulièrement sur la chaussée située en contrebas. Par ailleurs des travaux sur la toiture ont également été réalisés car le toit est en très mauvais état. Cette situation est relativement préoccupante pour la sécurité des occupants de ce bâtiment.

La remise aux normes de ce bâtiment avait fait l'objet de présentations devant le Conseil Syndical, plusieurs scénarii avaient été envisagés et les premières estimations font état de travaux extrêmement onéreux qui ne pourront pas être assumés par le budget de la Commission Syndicale. Le Président tient l'ensemble de ces documents à la disposition des élus qui souhaitent les consulter.

Afin d'envisager l'ensemble des possibilités, les services de France Domaine ont été sollicités. Une évaluation a été réalisée pour un montant de 340 000 €. Il s'agit d'une estimation, le montant de la vente, au vu du marché, peut différer de l'estimation.

Suite à la présentation du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **d'approuver** le principe de la vente de l'hôtel Chantilly situé à Cauterets ;
- **d'autoriser le Président** à consulter les conseils municipaux des 7 communes membres afin de connaître leur position sur cette vente avant d'engager toute démarche.

Attribution des marchés pour la remise aux normes de l'hôtellerie du Pont d'Espagne

Le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de remise aux normes sécurité incendie et accessibilité de l'hôtellerie du Pont d'Espagne à Cauterets.

Compte-tenu du montant estimé de l'ensemble des lots, inférieur à 90 000 HT, il a été décidé de procéder à une consultation directe auprès d'entreprises sans publicité préalable.

Trois entreprises ont été consultées pour chacun des lots 1, 2 et 3. Pour le lot 4, une seule entreprise a été consultée en raison de la modicité des prestations.

Concernant le lot 5, s'agissant essentiellement de réaliser une extension du système de sécurité incendie dans les chambres, la consultation a été limitée à l'entreprise Fournier qui a réalisé l'installation existante en 2009 pour le compte de l'exploitant.

Déroulement de la consultation :

| | |
|---|---|
| Date d'envoi de la consultation écrite | 16 juin 2015 |
| Destinataires (cf courriers joints) | Lot 1 : Glère, Finibat, Martinez, Cuello Lot 2 : MAB, Rigghini, SMAC. Lot 3 : Cuello, Latu, Boyrie. Lot 4 : Pailhé Lot 5 : Fournier |
| Date limite de remise des offres : | 7 juillet 2015 |
| Ouverture des plis : | 7 Juillet 2015 |
| Délibération de la Commission Syndicale : | 29 juillet 2015 |

Le Président propose de retenir les entreprises suivantes :

| lot | intitulé | Entreprise titulaire | Montant HT du lot |
|------------|--|-----------------------------|--------------------------|
| Lot 1 | Démolition, faux-plafonds, carrelage, faïences | <i>GLERE</i> | 28 431,00 |
| Lot 2 | Menuiseries intérieures bois | <i>MAB</i> | 22 978,02 |
| Lot 3 | Sols souples-Peintures | <i>LATU</i> | 12 361,80 |
| Lot 4 | Plomberie | <i>PAILHE</i> | 3 565,00 |
| Lot 6 | Electricité | <i>FOURNIER</i> | 16 239,00 |
| | | Total HT des lots | 83 574,82 |

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- **d'approuver** la réalisation des travaux de remise aux normes sécurité incendie et accessibilité de l'hôtellerie du Pont d'Espagne à Caunterets ;
- **de retenir** les entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux ;
- **d'autoriser le Président** à signer les marchés de travaux et l'ensemble des documents nécessaires ;
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant achevé, le Président lève la séance à 20h00.

Le Président,
André CAZERES,

Le Vice-Président
Joseph FROMIGUE

Le Secrétaire de séance
Christian COUMET

Marianne SARTHOU

Antoine ALFARO

John BOGAERTS

Pierre CAPOU

Alain LARROUDE

Thierry LASSERRE

Jean-Baptiste RAMON